

Celui-ci s'est réuni Salle du Conseil, 870 Rue de la République, 01550 Farges, après convocation envoyée le 29 septembre 2021, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique - DIEUDE Benjamin - BILLON-BRUYAT Raphaël - EWERT Birgit - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

Absents excusés : BESTMANN Patrick (pouvoir à Monique GRAZIOTTI) – LEVEUGLE Isabelle – BERGES Sébastien

Absents : DEFUIDE Dorianne - BADANO Vanessa

1. Conseil Municipal :

Désignation du / de la secrétaire de séance : CHASSAGNE Huguette.

Procès-verbal N° 12 : Il est précisé que depuis le 4 octobre, Mme CHARVET et Mme ASSANTE ont accepté l'offre pour la vente de leur parcelle n° B 193.

Il est rappelé que lors de cette séance, l'idée d'une provision annuelle pour la réfection du chemin d'accès au bâtiment de Pré Bouillet a été actée.

Il est proposé d'organiser une séance annuelle à Pré-Bouillet, soit en juillet, soit en septembre.

Accepté à l'unanimité

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : Les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

3. Urbanisme : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : VUAILLAT Martine, NGUYEN Quentin, RABETTE Stéphane, BILLON-BRUYAT Raphaël, ALLIOD Victoria (refus)

PC : DOUAI Estelle, transfert SAS IMOTIS à SAS ARTIS

4. Délibérations :

- **Avenant n°1 du cabinet AINTEGRA pour les travaux d'aménagement du carrefour sud et sécurisation de la traversée du village** : Il est rappelé que le cabinet AINTEGRA a reçu une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour sud ainsi que la traversée du village approuvé par délibération n°DEL2021-69 du 06/07/2021.

Le coût du projet ayant augmenté depuis, il convient d'ajuster le montant des honoraires dudit cabinet. Le poste « études » se chiffrait initialement à 2 915 € HT. L'avenant N° 1 s'élève à 4 547,40 € HT soit 5 456,88 € TTC, soit une augmentation de 1 632,40 € HT.

Accepté à l'unanimité

- **Avenant n°1 du cabinet AINTEGRA pour les travaux de sécurité routière des 3 rues P. Malfant, Quart d'Avo et Charles Jacquinod** : Il est rappelé la délibération n°DEL2021-71.1 du 06/07/2021, acceptant les honoraires du maître d'œuvre pour le projet en cours de travaux de sécurité routière des trois rues Pierre Malfant, Quart d'Avo et Charles Jacquinod. Le Maître d'œuvre, le cabinet AINTEGRA, a présenté le nouvel Avant-Projet Définitif (APD) pour un montant supérieur à celui proposé initialement.

Il convient d'ajuster le montant de ses honoraires de poste « études » dont le taux de rémunération global de 5,30 % ainsi que les pourcentages de rémunération pour chacun des éléments de mission restent inchangés.

Le montant de l'avenant n°1 du Maître d'œuvre s'élève à 10 585,52 € HT soit 12 702,62 € TTC, au lieu de 7 300 € HT soit 8 760 € TTC initialement prévu.

Accepté à l'unanimité

- **Avenant n°1 du lot n°1 SER SEMINE pour les travaux d'aménagement de la Voie Verte et sous-traitance pour les barrières amovibles** : Les travaux pour l'aménagement d'une voie verte traversant le village sont en cours. Pour une meilleure qualité de résultat, il a été décidé de modifier le géotextile et de renforcer les barrières route de Pougny et route d'Asserans.

La plus-value pour le nouveau géotextile s'élève à 15 470 € HT soit 18 564 € TTC.

La plus-value pour les barrières renforcées s'élève à 4 400 € HT soit 5 280 € TTC.

Le montant de l'avenant n°1 du lot n° attribué à l'entreprise SER SEMINE s'élève à 19 870 € HT, soit 23 844 € TTC.

Le nouveau montant du marché pour le lot n°1 s'élève donc à 261 664,60 € HT, soit 313 997,52 € TTC

Accepté à l'unanimité

- **Contrat de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'agrandissement du bâtiment périscolaire :** Il est rappelé à l'assemblée la délibération n°DEL2021-49 du 03/06/2021 validant le choix du Maître d'œuvre pour les travaux d'agrandissement du bâtiment périscolaire de la commune, ainsi que la délibération n°DEL2021-74 du 07/09/2021 approuvant l'Avant-Projet Définitif (APD). Pour mémoire, le coût en l'avant-projet définitif n°1 est de 257 500 € HT, or la proposition d'honoraires de l'architecte ATELIER B validée par le conseil municipal di 03/06/2021 était basée sur un budget prévisionnel de 200 000 € HT. Il convient de réajuster le montant des honoraires de l'architecte ATELIER B et des éléments de missions sur la base de l'avant-projet définitif d'un montant de 257 500 € HT, soit 27 500 € HT, c'est-à-dire 33 000 € TTC.

Accepté à l'unanimité

- **Décision modificative n°2/2021 :** Le Conseil Municipal est informé qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire pour plusieurs points. En fonctionnement, le SIEA a débuté la mise en souterrain du réseau de télécommunication rue du Quart d'Avo et il convient d'inscrire en fonctionnement le coût total des travaux. En investissement, la maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation des rues du village et l'agrandissement du bâtiment du périscolaire ont débutés, il convient d'ajouter au budget 2021 les montants des factures à recevoir d'ici la fin de l'année. La DM N° 2-2021 repose principalement sur des virements de crédits et intègre le remboursement du SIEA pour les travaux d'enfouissement rue Pierre Malfant effectués en 2017. Les totaux sont de 12 700 € en fonctionnement et de 13 000 € en investissement.

Accepté à l'unanimité

- **Modification du tableau des emplois et autorisation de recruter des contractuels en cas d'absence de personnel au service cantine et périscolaire :** Il est expliqué que cette année, 120 écoliers fréquentent l'école. Ils sont plus nombreux au service périscolaire. Pour l'organisation et la surveillance du périscolaire il est impératif de faire appel à des personnes extérieures. Il est donc proposé de porter à 20 H les heures du contrat à durée déterminée pour un accroissement temporaire d'activité. Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} octobre 2021. **Accepté à l'unanimité**

- **Autorisation pour un droit de passage sur le domaine public :** Il est rappelé que le chantier de la Société ILCO, parcelles N° B 344 et B 1122, rencontre quelques difficultés depuis de longs mois. Aussi, cette société détient le droit de de passage pour l'accès des riverains sur ce chemin d'accès, parcelle n°1361. Il semblerait qu'un accord soit enfin possible et pour ce faire, la commune doit donner son accord pour le passage sur quelques mètres carrés du chemin, objet de la parcelle n° B 1361.

Accepté à l'unanimité

- **Motion de la fédération nationale des communes forestières :** Le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025. La Fédération Nationale des Communes Forestières appelle les collectivités à voter une motion dénonçant le nouveau Contrat d'Objectif et de Performance de l'Office National des Forêts décidé par l'Etat. Pour mémoire les frais de garderie (10% de l'assiette sur les ventes de bois sur pieds plus les produits de chasse et pêche) de la commune de Farges pour 2014 sur l'année 2013 se sont élevés à 5 090.50 € TTC, pour 2019 sur l'année 2018 à 4 065.55 € TTC, et pour 2021 sur l'année 2020 à 1 979.68 € TTC. En effet, en 2020 les recettes de ventes de bois sur pieds ont été moins importantes.

Accepté à l'unanimité

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** Il est rappelé que la commune a, en 2002, voté l'annulation de la dérogation de 2 ans pour les nouvelles constructions. Avec la réforme de la disparition de la taxe foncière, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties revient aux communes. Ce dernier n'avait pas délibéré pour les constructions de moins de deux ans. Il est proposé d'annuler l'exonération.

Accepté à l'unanimité

5. Divers :

- **Compte-rendu de la réunion publique :** Beaucoup de personnes du village se sont déplacés. Après avoir pris connaissance des études menées par le cabinet AINTEGRA, un échange constructif a eu lieu. Un sentiment de satisfaction des administrés a été très apprécié par le Conseil Municipal. Les plans seront diffusés dans le journal de fin d'année.
- **Voie verte :** Monsieur Guillaume LUCK fait état de l'avancement des travaux. Les travaux de génie civil sont terminés. Au cours de la semaine 41, les candélabres seront posés, les trous seront bouchés, le nouvel éclairage sera mis en service. La réception des travaux aura lieu dans 10 à 15 jours. Ensuite ENEDIS fera les raccordements, et en dernier lieu les poteaux seront enlevés. Puis il sera procédé à la pose des bordures de trottoirs, ensuite ceux-ci seront finalisés. S'agissant de la voie verte, lors du dernier conseil, il avait été décidé de poser un géotextile de plus grande qualité, afin d'éviter que des racines ne poussent et percent la toile. Les délais prévus au marché devraient être tenus. La partie qui va du magasin de producteurs « Les 3 Petits Fermiers » jusqu'à la route de Pougny est bien avancée et devrait être terminée fin octobre. Quant à la partie jusqu'à Logras et celle jusqu'à Asserans, elle devrait être terminée fin décembre.

- Information de la CAPG pour la navette scolaire à Asserans : La communauté d'agglomération a fourni le coût de l'étude qui pourrait satisfaire la demande du groupe des parents pour la circulation d'un bus scolaire sur le hameau d'Asserans. Pour une période de 175 jours, le coût d'un véhicule de 7 à 9 places est de 8 428 €, pour un véhicule de 22 places, il se monte à 14 939,80 €. La commune ne supportera pas ces frais car le transport scolaire n'est pas de sa compétence. À ce jour, aucune décision n'a été prise par le CAPG.
- Le 11 novembre 2021, prévu à Farges ne pourra avoir lieu car la salle polyvalente sera en travaux : insonorisation des lieux.
- Les travaux du chalet du sac, initiés par le SIVOM DU GRAND CRET D'EAU, se terminent. L'inauguration aura lieu le samedi 16 octobre à 16H sur place ; tous les Fargeois sont invités.
- Plusieurs tombes dont les concessions ne seront pas renouvelées par les familles seront relevées courant octobre.
- Les travaux de la STEP d'Asserans n'ont pas pris trop de retard. Ils devraient se terminer en novembre, et la route du Jourdy goudronnée avant la fin octobre.

Séance levée à 21 h 45

La secrétaire de séance :

CHASSAGNE Huguette



